



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TÉLÉPHONE

01 40 63 15 39

TÉLÉCOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

REF-PCT171007

Copie :

- M. Claude HACALA, le représentant du personnel Interpêche
- M. Jean-Paul BLIN, syndicat FO

Paris le mercredi 17 octobre 2007

M. Stéphane ARTANO
Président du Conseil Territorial
Membre du Conseil des élus
SAINT-PIERRE

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil des élus,

Comme chacun sait, le secteur de la pêche et de l'aquaculture a grand besoin d'une restructuration, son avenir en dépend. Un avenir qui passe obligatoirement par une réorganisation de toute la filière professionnelle. Cette restructuration concerne l'évaluation de la ressource, la commercialisation des produits, mais aussi la modernisation de la flottille, l'attribution des quotas, la mise aux normes des usines, ou encore le traitement des espèces, le conditionnement, les moyens de transport pour l'exportation, etc...

Une mission d'audit sur cette filière à Saint-Pierre-et-Miquelon vient de se terminer et devrait rendre ses conclusions au Gouvernement avant la fin du mois d'octobre.

Cet audit avait également pour but d'aider le Gouvernement dans son choix sur sa politique de soutien à la société Interpêche.

Personne n'ignore que la convention liant l'Etat à la société Interpêche doit se terminer à la fin de l'année et que l'Etat avait bien précisé lors de sa prolongation d'une année en 2007, que la nature de son aide ne pourrait plus être « sociale ».

Si je pense qu'il est primordial - dès lors qu'un système n'est plus satisfaisant - d'avoir le courage d'en changer, j'estime également que ce changement se doit d'être réfléchi en partenariat avec tous les acteurs du secteur concerné et qu'il doit s'accompagner dans sa mise en place par des dispositifs de soutien techniques, scientifiques, financiers ou commerciaux. Mais ce changement ne peut se faire dans la précipitation ou sur fond de crise sociale, au risque de déstabiliser l'économie de l'Archipel.

Il me semble plus sérieux et raisonnable d'anticiper que de gérer une crise annoncée.

Chacun de vous a certainement rencontré les personnes chargées de l'étude sur la filière halieutique et a pu donner son sentiment sur la question.

Aussi, je souhaiterais connaître la position de chacun de vous sur « la problématique Interpêche », afin que nous puissions tous travailler et trouver ensemble une solution à un problème qui ne manquera pas de s'imposer à nous très rapidement.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma meilleure considération.

Annick GIRARDIN